

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2960

6 décembre 2012

SOMMAIRE

ADTLUX	142062	SYAN IP	142061
AH Holding S.à r.l.	142065	Tallis 2 S.à r.l.	142072
Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l.	142077	Tatimati S.A.	142073
Maison 2D	142054	Tatimati S.A.	142073
Marba S.à r.l.	142057	TCC Corporation S.à r.l.	142073
Shopping Evasion	142034	TCH Holding S. à r. l.	142073
Siv-Holding	142034	TechPoint S.à r.l.	142062
SLIPSTOP International S.A.	142034	Tecumseh Europe 1 S.à r.l.	142062
SLK Holding S.A. SPF	142035	Tecumseh Europe 2 S.à r.l.	142064
SLK Holding S.A. SPF	142034	Teknema S.à r.l.	142074
Sodeve S.A.	142038	Tempo-Team HR Services	142074
Software Development & Support S.à r.l.	142034	TEN S.à r.l.	142074
Soletanche Luxembourg S.à r.l.	142038	Terra Nobilis S.A.	142075
Soltex Holding - SPF	142038	Teufel Holdco S.à r.l.	142064
Soltex Holding - SPF	142038	The Future of Industry	142075
Somapa S.à r.l.	142043	Tigoni Holding S.A. S.P.F.	142077
Sopardif S.A.	142043	Timken Lux Holdings II S.à r.l.	142037
Soubeyran	142059	Tis-Holding	142077
Sources Rosport	142044	Tit-Holding	142079
Soverino International S.à r.l.	142044	TLW Financial S.A.	142079
SPM-Soparfi S.A.	142044	Tradition Luxembourg S.A.	142075
SR Finance S.A.	142044	Traidco s. à r.l.	142079
SR Finance S.A.	142050	TRAMP Luxembourg S.à r.l.	142080
SR Finance S.A.	142051	Trineo	142035
Star Investment S.A.	142051	UniCredit Luxembourg S.A.	142080
Stodiek Beteiligung I S.à r.l.	142054	Universal Credit S.A.	142076
Summerhill Holding S.à r.l.	142054	VeriFone Luxembourg S.à r.l.	142080
Surrey Healthcare Investments	142057	Watson Pharma S.à r.l.	142038
SVF Participations S.A.	142058	Wemape S.à r.l.	142044
Syan Group	142058	Zefin	142051

Shopping Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 22, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 120.020.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147333/10.

(120193510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Siv-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147334/9.

(120193889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SLIPSTOP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 30.481.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012147336/14.

(120194311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SLK Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.567.

Les comptes annuels au 30 NOVEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012147337/10.

(120193644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Software Development & Support S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 31, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.443.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012147342/10.

(120193394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SLK Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 67.567.

Lors de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2012, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée.

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 novembre 2012:
Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a été nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Administrateur, Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012147338/18.

(120193923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Trineo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schiffflange, 24, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 172.576.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Romain RINCK, directeur, né à Dudelange (Luxembourg), le 18 juillet 1963, demeurant à L-3878 Schiffflange, 19, Chemin Vert.

2.- Monsieur Sven RINCK, bachelor of science, né à Dudelange (Luxembourg), le 8 septembre 1988, demeurant à L-3878 Schiffflange, 19, Chemin Vert.

3.- Monsieur Eric RINCK, directeur, né à Dudelange (Luxembourg), le 12 novembre 1991, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9-D, avenue du Rock'n Roll.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par les présentes:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de TRINEO.

Art. 3. La société a pour objet la mise en valeur d'objets immobiliers, l'exploitation d'une agence immobilière, l'achat, la vente, la location, la gestion d'immeubles de tous genres, la promotion immobilière ainsi que l'activité de syndic et de gérant d'immeubles.

La Société a également comme objet l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la commercialisation en gros ou au détail de tous produits, ceci tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales de cent vingt euros (120,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Monsieur Romain RINCK, préqualifié, cent parts sociales;	100
2.- Monsieur Sven RINCK, préqualifié, cent parts sociales;	100
3.- Monsieur Eric RINCK, préqualifié, cent parts sociales;	100
Total: trois cents parts sociales;	300

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente-six mille euros (36.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:
Monsieur Eric RINCK, directeur, né à Dudelange (Luxembourg), le 12 novembre 1991, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9-D, avenue du Rock'n Roll.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Romain RINCK, Sven RINCK, Eric RINCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2012. Relation GRE/2012/3680. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147394/120.

(120193207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Timken Lux Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 166.164.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 septembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012147369/13.

(120193453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Soletanche Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 42.847.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012147343/9.
(120193798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Soltex Holding - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 24.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012147344/9.
(120193948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Soltex Holding - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 24.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012147345/9.
(120193949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Sodeve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 145.355.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clémency, le 12 Novembre 2012.
Référence de publication: 2012147339/10.
(120193653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Watson Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 149.490.

Rectificatif du dépôt L120159354 déposé le 17/09/2012

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second of October.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Torsten Sauer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as proxy-holder of:

Watson Pharma Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.489, and having a share capital amounting to USD 100,008;

by virtue of a power of attorney given under private seal, which, after signature ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented by its proxy-holder, has requested the notary to enact the following:

I. That the appearing party is currently the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Watson Pharma S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.490 and incorporated by a deed of the undersigned notary on October 1, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191, on January 29, 2010 (the "Company"), and which articles of association (the "Articles") have been last amended by a deed of Maître Arrensdorff, acting in replacement of the undersigned notary on August 31, 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2504, on October 9, 2012.

II. That the share capital of the Company has been increased pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on August 31, 2012, registered with Luxembourg AC under reference LAC/2012/41952, on September 10th, 2012 and with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under reference 120159354, on September 17th, 2012 (the Deed) by an amount of eight United States Dollars (USD 8) by way of a contribution in kind consisting of (i) the shares (the Shares) of Ascent Pharmahealth Pty Ltd, a proprietary company limited by shares, organized and existing under the laws of Australia, having its registered office at 151-153 Clarendon Street, South Melbourne, Victoria, Australia 3205, registered with the Australian Securities & Investments Commission under number ACN 107 340 367 and having a share capital amounting to one hundred sixty million forty-six thousand eight hundred twenty-seven (160,046,827) ordinary shares (APL) and (ii) four promissory notes that the Sole Shareholder has against APL (the Receivables, and together with the Shares, the Contribution).

III. It results that a material error occurred in (i) the valuation of the Shares and (ii) the number and valuation of the Receivables contributed to the Company as mentioned in the subscription and payment clause under the second resolution of the Deed.

IV. It appears that (i) the Shares have an actual aggregate value of three hundred forty-six million one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-nine Australian Dollars (AUD 346,189,829) and not, three hundred seventy-five million Australian Dollars (AUD 375,000,000), as stated in the Deed and (ii) the number of Receivables is three (3) for an aggregate amount of forty-two million one hundred and thirty thousand two hundred and forty-four Australian Dollars (AUD 42,130,244) and not four (4) for an aggregate amount of forty-five million one hundred and thirty thousand two hundred and forty-four Australian Dollars (AUD 45,130,244).

V. It also appears that the certificates and the balance sheet provided by the Sole Shareholder to the undersigned notary at the time of the Deed certifying the value of the Shares and the Receivables did not reflect the right amounts.

VI. Consequently, the aggregate value of the Contribution and the allocation to the share premium account of the Company did not reflect the right amounts.

VII. In light of the foregoing, the subscription and payment clause under the second resolution of the Deed shall read as follows:

"Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two (2) new shares of the Company in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each and to pay them up in full by way of contributions in kind consisting of

(i) the shares (the Shares) it holds in Ascent Pharmahealth Pty Ltd, a proprietary company limited by shares, organized and existing under the laws of Australia, having its registered office at 151-153 Clarendon Street, South Melbourne, Victoria, Australia 3205, registered with the Australian Securities & Investments Commission under number ACN 107 340 367 and having a share capital amounting to one hundred sixty million forty-six thousand eight hundred twenty-seven (160,046,827) ordinary shares (APL), for an aggregate amount of the United States Dollars equivalent of three hundred forty-six million one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-nine Australian Dollars (AUD 346,189,829.-) based on the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374) (the Exchange Rate); and

(ii) three Promissory Notes in the aggregate amount of the United States Dollars equivalent of forty-two million one hundred and thirty thousand two hundred and forty-four Australian Dollars (AUD 42,130,244.-) based on the Exchange Rate, that it has against APL (the Receivables and together with the Shares, collectively referred to as the Contribution).

The Contribution in the aggregate amount of four hundred two million eight hundred forty-three thousand two hundred forty-four United States Dollars (USD 402,843,244.-) shall be allocated as follows:

(i) an amount of eight United States Dollars (USD 8.-) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of four hundred two million eight hundred forty-three thousand two hundred thirty-six United States Dollars (USD 402,843,236.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Shares have been produced to the under-signed notary through by (i) an interim balance sheet of the Sole Shareholder dated August 31, 2012 (the Balance Sheet) signed for approval by the management of the Sole Shareholder and (ii) a management certificate issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

1. "The Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
2. The Shares are fully paid up;

3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
4. None of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
6. The Shares are freely transferable;
7. All formalities required in Australia and any other relevant jurisdiction in relation to the contribution in kind of the Shares to the Company, have been effected or will be effected promptly following receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. All corporate, regulatory and other approvals (if any) required in all relevant jurisdictions for or in connection with the contribution in kind of the Shares to the Company, have been obtained; and
9. Based on generally accepted accounting principles, the aggregate value of the Shares is at least three hundred forty-six million one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-nine Australian Dollars (AUD 346,189,829.-) as per the attached balance sheet dated August 31, 2012, which corresponds to three hundred fifty-nine million one hundred thirty-seven thousand three hundred twenty-nine United States Dollars (USD 359,137,329.-), at the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374) and since the balance sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company."

The valuation of the Receivables is evidenced inter alia, by (i) the Balance Sheet and (ii) a certificate dated August 31, 2012 issued by the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

It results from such certificate that, on the date of such certificate:

- "The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Receivables;
- The Receivables are certain and will be due and payable on their respective due dates without deduction (certaines, liquides et exigibles);
- The Sole Shareholder is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;
- The Receivables are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivables and the Receivables are not subject to any attachment;
- There exist no rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivables be transferred to it;
- According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivables are freely transferable;
- All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivables to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivables to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered;
- The Receivables contributed to the Company are reflected on the attached Balance Sheet with a value of forty-two million one hundred thirty thousand two hundred forty-four Australian Dollars (AUD 42,130,244.-), which corresponds to forty-three million seven hundred five thousand nine hundred fifteen United States Dollars (USD 43,705,915.-), at the exchange rate AUD/USD of the Reserve Bank of Australia on August 28, 2012 (pursuant to which AUD 1 equals to USD 1.0374). Since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company; and
- All formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivables by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivables."

The certificates and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder confirms that the contribution of the Shares to the Company shall operate as an effective transfer of the Shares from the Sole Shareholder to the Company as of the date of this deed.;"

VIII. The amended certificates and amended balance sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The present deed is to be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du commerce et des Sociétés) and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Torsten Sauer, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de:

Watson Pharma Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.489 et disposant d'un capital social de USD 100.008;

En vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après signature ne varietur, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la comparante est l'associée unique (l'Associé Unique) de Watson Pharma S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social se situe au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.490 et constituée suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 le 29 janvier 2010 (la Société) dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Arrensdorff, agissant en remplacement du notaire instrumentant le 31 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2504 le 9 octobre 2012.

II. Que le capital social de la Société a été augmenté par acte notarié par le notaire instrumentant le 31 août 2012, enregistré à Luxembourg AC sous la référence LAC/2012/41952 le 10 septembre 2012 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence 120159354 le 17 septembre 2012 (l'Acte) d'un montant de huit dollars américains (USD 8) par un apport en nature se composant (i) des actions (les Actions) qu'il détient dans Ascent Pharmahealth Pty Ltd (APL), une société (proprietary company limited by shares) constituée et existant selon les lois d'Australie, dont le siège social se situe à 151-153 Clarendon Street, South Melbourne, Victoria, Australie 3205, immatriculée auprès de la Commission Australienne des Valeurs et Investissements (Australian Securities & Investments Commission) sous le numéro ACN 107 340 367 et ayant un capital social s'élevant à cent soixante millions quarante-six mille huit cent vingt-sept (160.046.827) actions ordinaires (les Actions) et (ii) quatre (4) billets à ordre que l'Associé Unique détient envers d'APL (les Créances et avec les Actions, l'Apport).

III. Il ressort qu'une erreur matérielle est survenue dans (i) l'évaluation des Actions et (ii) le nombre et l'estimation des Créances apportées à la Société telles que mentionnées dans la clause de souscription et libération à la deuxième résolution de l'Acte.

IV. Il ressort que (i) les Actions ont en réalité une valeur totale de trois cent quarante-six millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-neuf dollars australiens (AUD 346.189.829) et non, tel que précisé dans l'acte, trois cent soixante-quinze millions de dollars australiens (AUD 375.000.000), (ii) le nombre de Créances est de trois (3) pour un montant total de quarante-deux millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 42.130.244) et non quatre (4) pour un montant total de quarante-cinq millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 45.130.244).

V. Il ressort également que les certificats et le bilan fournis par l'Associé Unique au notaire instrumentant au moment de l'Acte certifiant la valeur des Actions et des Créances ne reflétaient pas les montants corrects.

VI. En conséquence, la valeur totale de l'Apport et l'affectation au compte de prime d'émission de la Société ne reflétaient pas les montants corrects.

VII. Au vu de ce qui précède, la clause de souscription et libération à la deuxième résolution de l'Acte doit se lire comme suit:

«Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, susmentionné et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) nouvelles parts sociales sous forme nominative de la Société ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant:

(i) des actions (les Actions) qu'il détient dans Ascent Pharmahealth Pty Ltd, une société (proprietary company limited by shares) constituée et existant selon les lois d'Australie, dont le siège social se situe à 151-153 Clarendon Street, South

Melbourne, Victoria, Australie 3205, immatriculée auprès de la Commission Australienne des Valeurs et Investissements (Australian Securities & Investments Commission) sous le numéro ACN 107 340 367 et ayant un capital social s'élevant à cent soixante millions quarante-six mille huit cent vingt-sept (160.046.827) actions ordinaires (APL) d'un montant total en dollars américains équivalent à trois cent quarante-six millions cent quatrevingt-neuf mille huit cent vingt-neuf dollars australiens (AUD 346.189.829,-) basé sur le taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivaut à USD 1,0374) (le Taux de Change); et

(ii) de trois (3) billets à ordre d'un montant total en dollars américains équivalent à quarante-deux millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 42,130.244,-) basé sur le Taux de Change que l'Associé Unique détient envers d'APL (les Créances et avec les Actions, collectivement désignées comme l'Apport).

L'Apport d'un montant total de quatre cent deux millions huit cent quarante-trois mille deux cent quarante-quatre dollars américains (USD 402.843.244,-) de la part de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de huit dollars américains (USD 8,-) sera affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant restant de quatre cent deux millions huit cent quarante-trois mille deux cent trente-six dollars américains (USD 402.843.236,-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été apportée au notaire instrumentant par (i) un bilan intérimaire de l'Associé Unique daté du 31 août 2012 (le Bilan) signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique et (ii) un certificat de gestion émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société dont il ressort que:

«1. L'Associé Unique est le seul propriétaire des Actions;

2. Les Actions sont entièrement libérées;

3. L'Associé Unique est le seul titulaire des Actions et possède le droit d'en disposer;

4. Aucune Action n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à une servitude;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander qu'une ou plusieurs Actions lui soient cédées;

6. Les Actions sont librement cessibles.

7. Toutes les formalités requises en Australie et dans toute autre juridiction relatives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été effectuées ou seront effectuées rapidement dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant cet apport en nature;

8. Toutes les approbations sociales, réglementaires et autre (le cas échéant) requises dans toutes les juridictions concernées pour et relatives à l'apport en nature des Actions à la Société ont été obtenues;

9. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur totale des Actions est de trois cent quarante-six millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-neuf dollars australiens (AUD 346.189.829,-) d'après le bilan ci-joint daté du 31 août 2012, correspondant à trois cent cinquante-neuf millions cent trente-sept mille trois cent vingt-neuf dollars américains (USD 359.137.329,-) au taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivaut à USD 1,0374) et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.»

La valeur des Créances est documentée entre autre par (i) le Bilan et (ii) un certificat émis par l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il ressort de ce certificat qu'à la date du certificat:

- l'Associé Unique est le propriétaire légal et bénéficiaire des Créances;

- Les Créances sont certaines, liquides et exigibles en date due sans pénalité aucune;

- L'Associé Unique est le seul ayant droit des Créances et possède le droit d'en disposer;

- Les Créances ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Créances et les Créances ne sont sujettes à aucune servitude;

- Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne est autorisée à demander que les Créances lui soient cédées;

- En vertu du droit applicable et des statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, les Créances sont librement cessibles;

- Toutes les formalités requises à Luxembourg et autres juridictions concernées consécutives à l'apport en nature des Créances à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;

- Toutes les approbations sociales, réglementaires et autres pour l'exécution, la remise et la réalisation des Créances, le cas échéant, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique seront obtenues conformément aux lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;

- Les Créances apportées figurent sur le bilan ci-joint avec une valeur de quarante-deux millions cent trente mille deux cent quarante-quatre dollars australiens (AUD 42.130.244,-) qui correspond à quarante-trois millions sept cent cinq mille

neuf cent quinze dollars américains (USD 43.705.915,-) au taux de change AUD/CAD de la Banque Centrale d'Australie du 28 août 2012 (selon lequel AUD 1 équivaut à USD 1,0374). Depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

-Toutes les formalités de transfert du droit de propriété des Créances apportées à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et, suite à l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire des Créances.»

Les certificats et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique confirme que l'apport des Actions à la Société sera considéré comme une cession effective des Actions à la Société à compter de la date du présent acte.»

VIII. Les certificats et du bilan modifiés, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte.

Le présent acte devra être enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. SAUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51010. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147425/280.

(120193252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Somapa S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 123.200.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147346/10.

(120193635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Sopardif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 54.592.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Pour SOPARDIF S.A.

Référence de publication: 2012147347/11.

(120193765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Sources Rosport, Société Anonyme.

Siège social: L-6850 Rosport, 28, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 97.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147349/9.

(120194088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Soverino International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.287.

Extrait des résolutions écrites prises par les associés en date du 8 novembre 2012:

- Acceptation de la démission, avec effet au 8 novembre 2012, de Monsieur André MAILLIET, Gérant et Président de la société.

- Nomination, avec effet au 8 novembre 2012, de Monsieur Giovanni PERISSINOTTO, né le 6 décembre 1953 à Conselice (Italie), résidant Via Dei Panzera, 1 – 34136 Trieste (Italie), nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012147350/16.

(120193915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SPM-Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Z.I. In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 112.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147351/10.

(120193399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147352/10.

(120193317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Wemape S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 211, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 172.595.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg, acting by virtue of the power given by a written resolution of the sole shareholder dated 30 October 2012 (the "Written Resolution") of Wemape N.V., a company incorporated under the laws of Curaçao and having its registered office at Penstraat 35, Curaçao (the "Company").

The appearing party requested the notary to state that:

I. The Company was incorporated on 6 August 1997 under the name of Wemape N.V. under the laws of Curaçao.

II. By the Written Resolution and by decision of the sole managing director of the Company dated 30 October 2012, the proposal to transfer the registered office and the administrative and actual effective management seat of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with effect from 1st November 2012 (the "Effective Date") and, as a consequence, to submit the Company to Luxembourg law without interruption of its legal personality, and to restate the articles of incorporation of the Company in the form as stated sub IV., was approved. The aforesaid Written Resolution and the decision of the sole managing director of the Company, together with the certificate issued by the sole managing director in the course of the transfer of the registered office of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. The sole shareholder further approved the proposal to change the name of the Company into Wemape S.à.r.l.

IV. The articles of incorporation of the Company are as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Wemape S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of incorporation (the "Articles") and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. If and to the extent permitted by law, the manager or, as the case may be, the board of managers may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or, as the case may be, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or, as the case may be, the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at thirty thousand US Dollars (USD 30,000) divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's issued share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. A manager may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote for.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of the assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager or, as the case may be, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability of the Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company.

As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions.

The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the issued share capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, (ii) decisions concerning the amendment of the Articles are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the third Tuesday of the month of June]at 11 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s) who may be but do not need to be shareholder(s) and who is (are) appointed by the general meeting of shareholders who will specify its (their) powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 2001 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles, the shareholders refer to the relevant legislation.

V. As a consequence of the point II., the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has acquired, as of the Effective Date, the Luxembourg nationality and henceforth is subject to Luxembourg law excluding any other laws.

VI. As a consequence of point II., the appearing person requested the notary to confirm the following point:

- the registered office of the Company is set at 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

VII. As a consequence of point II., the appearing person requested the notary to record the appointment of the following person as manager of the Company as of the Effective Date for an undetermined period in accordance with the Articles:

Arcari Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the undersigned, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et unième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Caroline Weber, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée en date du 30 octobre 2012 par résolution écrite de l'associé unique (la "Résolution Ecrite") de Wemape N.V., une société constituée sous les lois de Curaçao et ayant son siège social à Penstraat 35, Curaçao (la "Société").

Le comparant a demandé au notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée le 6 août 1997 sous le nom de Wemape N.V. sous les lois de Curaçao.

II. Par la Résolution Ecrite et par décision du directeur général unique (managing director) de la Société du 30 octobre 2012, la proposition de transférer le siège social, siège administratif et siège de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1er novembre 2012 (la "Date Effective") et, par conséquent, de soumettre la Société au droit luxembourgeois sans interruption de sa personnalité morale, et de reformuler les statuts de la Société dans la

forme exposée sous IV., a été approuvée. La Résolution Ecrite précitée et la décision du directeur général unique de la Société, ensemble avec le certificat émis par le directeur général unique au cours du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché du Luxembourg, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps avec les autorités de l'enregistrement.

III. L'associé unique a ensuite approuvé la proposition de changer la dénomination de la Société en Wemape S.à r.l.

IV. Les statuts de la Société sont comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Wemape S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts (les "Statuts") et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres titres de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, titres ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts. Pour autant que la loi le permette, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider de transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à trente mille US Dollars (USD 30.000) divisé en trente-mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (US Dollar 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social émis de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais peuvent également être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation

à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Un gérant peut être représenté aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou par deux des gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt) aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des exigences de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social émis. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, (ii) des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles pour tout associé au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

V. Comme conséquence du point II., la Société continue au Grand-Duché de Luxembourg et la Société a acquis, à la Date Effective, la nationalité luxembourgeoise et sera dorénavant soumise au droit luxembourgeois excluant tout autre droit.

VI. Comme conséquence du point II., la personne comparante a demandé au notaire de confirmer le point suivant:

- le siège social de la Société est fixé au 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange;

VII. Comme conséquence au point II., la personne comparante a demandé au notaire d'acter la nomination de la personne suivante comme gérant de la Société à partir de la Date Effective pour une durée indéterminée en conformité avec les Statuts:

Arcari Fund Solutions (Luxembourg) S.à.r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 211, rue des Romains, L-8041 Bertrange.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare en outre que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française, sur demande de ladite personne comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. WEBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2012. Relation: LAC/2012/51739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147427/329.

(120193876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147353/10.

(120193320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147354/10.

(120193321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Star Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 171.182.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 novembre 2012 au siège social

Personne chargée du contrôle des comptes:

L'assemblée décide de nommer la société:

- BITHIA A.G., ayant son siège social au 5, Steinhauserstrasse, CH-6340 Baar, Suisse, immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton de Zug, Suisse, sous le numéro CH-170.3.034.799-4, en qualité de commissaire aux comptes de la Société.

Son mandat expirera lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013 et statuant sur l'exercice 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147355/17.

(120193573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Zefin, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 170.902.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Zefin", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 170.902, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2344 of September 20, 2012.

The Meeting is presided by Mrs. Maria TKACHENKO, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mr.

Alexander TKACHENKO, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 20.2 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

" **20.2. Quorum.** The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors. Transactions of the Company for the amount over EUR 40,000.00 (forty thousand euro) require unanimous approval of three directors."

2. Amendment of article 22 of the by-laws of the Company, which henceforth will read as follows:

" **Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director."

3. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to amend article 20.2 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **20.2. Quorum.** The board of directors can act and deliberate or act validly only if at least half of its members, consisting of at least a Class A director and a Class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors. Transactions of the Company for the amount over EUR 40,000.00 (forty thousand euro) require unanimous approval of three directors."

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 22 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 22. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors / a Class A director and a Class B or by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors or by the sole director."

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") des actionnaires de "Zefin", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 170.902, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 9 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2344 du 20 septembre 2012.

L'Assemblée est présidée par Madame Maria TKACHENKO, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander TKACHENKO, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 20.2 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“ **20.2. Quorum:** Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les transactions de la Société pour un montant supérieur à EUR 40.000,00 (quarante mille euros) requièrent l'approbation unanime de trois administrateurs.”

2. Modification de l'article 22 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.”

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20.2 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

“ **20.2. Quorum.** Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, se composant d'au moins un administrateur de Classe A et un administrateur de Classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les transactions de la Société pour un montant supérieur à EUR 40.000,00 (quarante mille euros) requièrent l'approbation unanime de trois administrateurs.”

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante .

“ **Art. 22. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs / d'un administrateur de Classe A et d'un administrateur de Classe B ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique.”

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. TKACHENKO, A. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2012. LAC/2012/49559. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147437/137.

(120193218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Stodiek Beteiligung I S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012147357/11.

(120194280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 892.270,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Veillez prendre note que:

L'associé Candover Investments PLC, immatriculé sous le numéro 1512178 auprès de Trade and Register of England and Wales a changé son adresse à 34, Lime Street, EC3M 7AT London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2012147358/16.

(120193600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

M2D, Maison 2D, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 29, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg F 9.335.

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. Il a été créé le 28 juin 2011 une association sans but lucratif, de droit luxembourgeois, dénommée Maison 2D ou Maison 2D - Luxembourg ou en abrégé M2D.

Art. 2. (1) L'association a pour but de promouvoir les démarches éco-responsables, de développer et maintenir un contact étroit entre les communautés, organisations et individus socialement responsables et de disséminer par tous les moyens, sur l'ensemble des sujets qui touchent le Développement durable et la responsabilité sociétale des entreprises. (2) L'association développe une plateforme collaborative permettant de promouvoir les bonnes pratiques pour toute action permettant de diminuer l'impact sur l'environnement et ainsi agir pour un développement plus durable.

(3) L'association peut s'intéresser à toutes activités de nature à favoriser la réalisation de son objet social. (4) Elle a aussi pour objet de resserrer les liens entre les organisations développant les mêmes buts. (5) Elle contribue enfin au rayonnement et au développement de ses activités au Luxembourg et dans la Grande Région. (6) En accord avec les instances publiques concernées, l'association peut réaliser des manifestations afin de valoriser ses actions.

(7) L'association peut, pour la réalisation de ces buts, acquérir, louer ou recevoir en donation, tous biens fonciers, meubles, immeubles et terrains, gérer et exploiter des bâtiments, des sites et établissements de tous genres, éditer tous livres, brochures, prospectus et périodiques, organiser toutes manifestations susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation de ses buts. (8) L'association se réserve le droit de s'affilier à d'autres organisations poursuivant les mêmes buts et intérêts.

Pour ce faire l'association peut engager du personnel.

Art. 3. L'association s'interdit toute activité ou discussion de caractère politique ou confessionnel.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée,

Art. 5. (1) L'association a son siège social à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de l'association pourra être transféré à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale. (2) La réunion des organes de l'association peut avoir lieu soit à son siège social, soit à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

(3) L'association est présente au Luxembourg et souhaite développer des représentations, dans les pays limitrophes et les autres pays francophones.

Titre II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre III. Membres, Cotisations, Démissions, Exclusions

Art. 7. L'association est composée de membres actifs, de membres sympathisants et de membres d'honneur de la Maison 2D.

Art. 8. (1) Le nombre des membres est illimité mais avec un minimum de trois. (2) Les membres actifs sont les personnes physiques, morales ou publiques dont l'activité et le soutien s'inscrivent dans la ligne des objectifs de l'association tels que visés à l'article 2 des présents statuts. Les candidats membres sont invités à présenter leur candidature auprès du Conseil d'Administration de l'association qui validera leur nouveau statut.

Art. 9. (1) Peuvent devenir membres sympathisants, les individus qui s'engagent à respecter les buts et les statuts de l'association et qui ont payé leur cotisation pour l'année en cours. (2) Toute personne peut adhérer à l'Association en qualité de membre sympathisant. (3) Elles n'ont cependant pas la qualité de membres actifs pour les assemblées générales.

Art. 10 (1) Sont membres d'honneur, les personnes physiques, morales ou publiques dont l'activité et le soutien s'inscrivent dans la ligne des objectifs de l'association tels que visés à l'article 2 des présents statuts et qui ont rendu de grands services à l'association. (2) Ils sont désignés par le Conseil d'Administration. Ils n'ont pas de droit de vote.

Art. 11. (1) Tout membre est libre de quitter l'association en adressant sa démission écrite au Conseil d'Administration. (2) Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, sont réputés démissionnaires au 1^{er} janvier, les membres qui n'ont pas payé leur cotisation au titre des deux années précédentes.

Art. 12. (1) Tout membre peut être exclu, sur proposition du Conseil d'Administration, par décision de l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix: s'il enfreint gravement aux présents statuts ou, si son comportement est contraire au but et à l'esprit de l'association. L'exclusion sera notifiée par le Président du Conseil d'Administration au membre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Titre IV. Assemblées générales

Art 13. (1) L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année civile à la date et au lieu fixés par le Conseil d'Administration, sur convocation écrite adressée par le Président au moins quatorze jours (14) à l'avance à tous les membres de l'association, (2) L'ordre du jour est joint à la convocation. Le Conseil d'Administration soumet pour approbation à l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget pour l'exercice qui suit l'année en cours. (3) Le Président préside l'assemblée de l'association. (4) Les membres ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre ayant le droit de vote porteur d'une procuration écrite. Cette procuration est établie sur un modèle préparé par le Conseil d'Administration et jointe à la convocation. Pour être valable, la procuration doit comporter le nom du mandataire et la signature du mandant. La procuration n'est transmissible que si le mandat a expressément donné au mandataire pouvoir de substituer. Les procurations peuvent être envoyées à l'adresse postale ou email de l'association ou être remises au Président au plus tard lors de l'ouverture de l'Assemblée Générale. Un membre actif ne peut voter par représentation pour plus de deux (2) autres membres actifs. Chaque membre ayant le droit de vote dispose d'une voix que ce soit pour les délibérations ou pour les élections. (5) Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées quel que soit le nombre des membres ayant le droit de vote présents ou représentés, à moins que la loi ne fixe une majorité particulière. (6) Le vote se fait à main levée ou à bulletin secret. (7) Si un cinquième (1/5) des membres ayant le droit de vote le demande, le vote se fera à bulletin secret. (8) Un membre ne peut exercer son droit de vote que s'il est admis comme membre avant le 1^{er} janvier de l'année dans laquelle se tient l'Assemblée Générale. (9) Les décisions votées par l'Assemblée Générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre qui leur est adressée dans les meilleurs délais.

Titre V. Administration

Art. 14. (1) L'association est administrée par un Conseil d'Administration. Il est composé de six membres actifs (6) au plus élus par l'Assemblée Générale. (2) Pour être recevable, chaque candidature doit être établie par écrit et signée par le candidat. Elle doit être déposée entre les mains du Président au plus tard à l'ouverture de l'Assemblée Générale. (3) Seules sont éligibles au Conseil d'Administration les personnes physiques ayant le droit de vote. Il en va de même pour le Commissaire aux comptes. (4) La durée de leur mandat est de deux ans. (5) Les membres du Conseil d'Administration

sont rééligibles. (6) L'Assemblée Générale élit le Président et le /ou les vice-Présidents. Sont élus les postulants qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le Conseil d'Administration désigne le Secrétaire et le Trésorier. (7) Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple de ses membres. En cas d'égalité de vote, le Président a voix prépondérante. (8) Entre les réunions du Conseil d'Administration, la gestion des affaires courantes est assurée par le Président ou, à défaut, par un membre ayant reçu mandat express du Conseil d'Administration à cet effet. (9) Le Président préside le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, ses fonctions sont exercées de droit par le Secrétaire ou un membre délégué ayant reçu mandat express à cet effet. Le Secrétaire rédige et conserve les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. (10) Le Conseil d'Administration assure l'administration et dispose des fonds de l'association au mieux des intérêts de celle-ci et dans le respect du budget annuel approuvé par l'Assemblée Générale. Sur délégation du Président, le Trésorier perçoit les recettes et règle les dépenses de l'association en conformité avec le budget annuel approuvé par l'Assemblée Générale. Il tient les comptes de l'association et prépare les budgets et les comptes annuels. (11) Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour engager et représenter l'association judiciairement et extra judiciairement.

Art. 15. (1) Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les intérêts, de l'association l'exigent. (2) De même, le Conseil d'Administration doit se réunir à la demande des deux tiers de ses membres ou à la demande de son Président.

Titre VI. Ressources

Art. 16. (1) Les ressources de l'association sont essentiellement constituées par les cotisations de ses membres, les contributions des membres sympathisants et par les subventions susceptibles de lui être accordées. (2) Elle peut aussi recevoir des dons de personnes physiques ou morales ainsi que des legs. (3) Les cotisations annuelles minimum des membres et les contributions annuelles des membres d'honneur sont fixées par l'Assemblée Générale pour l'année suivante sur proposition du Conseil d'Administration. Les cotisations sont annuelles et sont automatiques et intégralement exigibles le 1^{er} janvier de chaque année pour toutes les personnes qui sont membres à cette date, ou à la date de leur admission pour les personnes qui sont admises en cours d'année. (4) Les cotisations restent acquises à l'association en cas de perte de la qualité de membre que ce soit par démission ou exclusion.

Titre VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 17. (1) Les comptes de l'association sont tenus conformément aux principes comptables en vigueur. (2) Le Conseil d'Administration soumet pour approbation à l'Assemblée Générale un bilan et un état des recettes et dépenses de l'exercice social écoulé arrêté au 31 décembre ainsi qu'un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 18. (1) Les comptes annuels sont vérifiés par un Commissaire aux comptes. (2) L'Assemblée Générale désigne tous les deux ans parmi les membres de l'association un Commissaire aux comptes dont la mission consiste à présenter un rapport circonstancié sur les comptes de l'association pour l'exercice écoulé. Il est autorisé à faire des commentaires et proposer des réflexions sur la gestion prévisionnelle. (3) Sur présentation de son rapport, il entre dans les attributions de l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration. (4) Au plus tard à l'ouverture de l'Assemblée Générale, les membres de l'association pourront prendre connaissance auprès du Conseil d'administration, du bilan comptable et de la liste des candidats aux différents postes à pourvoir selon la convocation.

Titre VIII. Modifications des statuts

Art. 19. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si les modifications proposées sont expressément indiquées dans la convocation et si les deux tiers des membres de l'association ayant le droit de vote sont présents ou représentés. L'Assemblée Générale peut y apporter des amendements. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au «Mémorial, Recueil des sociétés et associations».

Titre IX. Dissolution et Liquidation

Art. 20. (1) L'Assemblée Générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. (2) Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents. (3) La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents, (4) Toute décision qui prononce la dissolution prise par une Assemblée Générale ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du Tribunal civil. (5) En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs chargés de la liquidation des biens de l'association. L'actif net sera affecté à une organisation ayant des buts similaires.

Titre X. Dispositions générales

Art. 21. Tous les cas non prévus par les présents statuts sont régis par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Rédaction par les initiateurs du projet Maison 2D Luxembourg, juin 2011

Christel Fiorina / Bernard Fontanive / Pascale Griveaud / Jacques Piroux.

Référence de publication: 2012147468/135.

(120192987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

—
EXTRAIT

L'associé unique dans ses résolutions du 9 novembre 2012 a renouvelé les mandats des gérants:

- Stéphane KOFMAN, gérant de catégorie A, 19 Boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, France.
- Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- Karen DEAL, gérant de catégorie A, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni.
- Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Pour SURREY HEALTHCARE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012147359/21.

(120194304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Marba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 140.954.

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Marco D'ORSO, prothésiste ongulair, né à Wadern (Allemagne) le 9 juin 1980, demeurant à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard, détenteur de cent (100) parts sociales.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée "MARBA S. à r.l." (numéro d'identité 2008 24 33 563), avec siège social à L-3943 Mondercange, 1, rue de Reckange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.954, constituée sous la dénomination de «LOVELY NAILS BY ALBA s. à r.l.» suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2189 du 9 septembre 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 août 2009, publié au Mémorial C, numéro 1851 du 24 septembre 2009, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «LVN CENTER S.à r.l.» et en date du 11 novembre 2010, publié au Mémorial C, numéro 410 du 2 mars 2011, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «MARBA S.à r.l.»,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des Statuts, relatif à l'objet social, pour donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}** . La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'un institut d'onglerie;
- b) l'exploitation d'un institut d'esthétique.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Marco D'ORSO comme gérant unique de la société et de lui donner décharge de sa fonction.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée:

1°) en qualité de gérant pour les activités de la branche a) de l'objet social:

Monsieur Marco D'ORSO, préqualifié.

2°) en qualité de gérante pour les activités de la branche b) de l'objet social:

Madame Sabina FUZIO, esthéticienne, née à Luxembourg le 10 juin 1978, demeurant à L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du ou de la gérante en ce qui concerne les activités de la branche de l'objet social pour laquelle il ou elle a été nommé(e).

Quatrième résolution

L'associé unique constate que l'adresse de Monsieur Marco D'ORSO, associé unique, respectivement gérant pour les activités de la branche a) de l'objet social est désormais fixée à L-1452 Luxembourg, 30, rue Théodore Eberhard.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D'ORSO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 25 octobre 2012. Relation: CAP/2012/4117. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 5 novembre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012147490/59.

(120193446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SVF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147360/10.

(120193701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Syan Group, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.

R.C.S. Luxembourg B 160.434.

Démission du poste de commissaire aux comptes

Nous avons accepté le poste de commissaire aux comptes de la société anonyme SYAN GROUP en date du 31 mars 2011.

Nous vous prions de prendre acte ce jour de notre décision de démissionner dudit poste de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17 octobre 2012.

Pour THE CLOVER S.A.

Eric Jolas

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012147361/16.

(120194254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Soubeyran, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg E 4.925.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Anja, HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- AGEPLAN SA, immatriculée au RCS sous le numéro B 96.347, dont le siège est établi à 5, rue Raoul Follereau à L-8240 MAMER et représentée par Mr Benoît de Bien dont adresse professionnelle à 5, rue Raoul Follereau à L-8240 MAMER

2.- Madame Marie-Cécile JAMAR, née à Hermalle-s/s-Argenteau, le 03 Mai 1975 et dont adresse professionnelle à 5, rue Raoul Follereau L-8240 MAMER

Ici représentées par Mademoiselle Nabila BOULKAIBET, employée, demeurant à Audun-le-Tiche, suivant procuration donnée le 24 octobre 2012, à Esch-sur-Alzette,

Laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR, par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre I^{er}. Objet, Dénomination, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion des immeubles qu'elle se propose d'acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Soubeyran», société civile immobilière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à 5, Rue Raoul Follereau L-8240 MAMER. Il pourra être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Chapitre II. Capital

Art. 5. Le capital social est fixé à 10 000 euros (dix mille euros), représenté par 10 000 (dix mille) parts d'intérêts de 1 euro (un euro) chacune.

Les parts d'intérêts sont réparties comme suit:

1. AGEPLAN SA, prénommée,	6591 parts
2. Marie-Cécile JAMAR, prénommée,	3409 parts
Total:	10 000 parts d'intérêts

Toutes les parts ont été intégralement libérées de sorte que la somme de dix mille euros (10.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Chapitre III. Droits et Obligations des associés

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 7. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'actions et de poursuites que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 8. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code civil.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé, d'une société liée à un associé ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les deux tiers du capital social.

Chapitre IV. Gestion

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 10. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet social.

Le ou les gérants ne peuvent acheter d'immeubles, ne peuvent contracter de prêts ni consentir aucunes hypothèques et ne peuvent vendre les immeubles qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

Ils administrent les biens de la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables. Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour quelque cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent ainsi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations, prêts et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent confier à telles personnes des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés qu'avec l'accord des deux tiers des associés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 11. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Chapitre V. Exercice social

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.

Art. 13. Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Les délibérations sont prises à la majorité des associés représentant les deux tiers du capital social.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts, sans limitation.

Art. 15. L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil de gérance sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 16. L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit l'importance.

Elle peut notamment décider:

- l'augmentation et la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales;
- la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou action, constituées ou à constituer;
- la transformation de la société en société de toute autre forme,
- l'extension ou la restriction de l'objet social,
- la nomination de gérants,
- l'acquisition et la vente d'immeubles.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui, incombent à la société pour sa constitution, sont estimés à environ 850.- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés co-gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Marie-Cécile JAMAR, prénommée,
 - AGEPLAN SA, représentée par Mr Benoît de Bien, prénommés.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des co-gérants.

2. Le siège social de la société est fixé à 5, Rue Raoul Follereau à L-8240 MAMER.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire qui déclare certifier l'état civil des comparants.

Signé: A. HOLTZ; N. BOULKAIBET.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2012. Relation EAC/2012/14376. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 5 novembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012147501/137.

(120193440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

SYAN IP, Société Anonyme.

Siège social: L-3469 Dudelange, 12, rue Jean Friedrich.

R.C.S. Luxembourg B 150.113.

Démission du poste de commissaire aux comptes

Nous avons accepté le poste de commissaire aux comptes de la société anonyme SYAN IP en date du 10 décembre 2009.

Nous vous prions de prendre acte ce jour de notre décision de démissionner dudit poste de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 17 octobre 2012.

Pour THE CLOVER S.A.

Eric Jolas

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012147362/16.

(120194255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

—
EXTRAIT

En date du 2 octobre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 2 octobre 2012.
- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 2 octobre 2012.
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 2 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.
- Elin Sjoling, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 2 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147365/17.

(120194179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.796.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2012147366/10.

(120194112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

ADTLUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.620.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le cinq novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alexandre DESART, indépendant, né le 16 février 1977 à Bruxelles, Belgique, demeurant à Rue des Combattants, 3, à B-5380 Fernelmont;
2. Madame Ludivine TONDREAU, infirmière, née le 04 février 1974 à Etterbeek, Belgique, demeurant Rue des Combattants, 3, à B-5380 Fernelmont;
3. Monsieur Frédéric COUWEZ, indépendant, né le 10 novembre 1985 à Nivelles, Belgique, demeurant à Avenue du Prince de Liège 121, boîte 11 à B-5100 Jambes;
4. Monsieur Piotr MICHALOWSKI, indépendant, né le 02 août 1974 à Ostrow Mazowiecka, Pologne, demeurant à Rue Joseph Genot, 34, B-1080 Bruxelles.

Tous ici représentés par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant à L-2740 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 29 octobre 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ici représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ADTLUX».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée à créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre ou pour compte de tiers ou en partenariat avec des tiers:

- Tous travaux de menuiseries, châssis, volets, portes de garage, etc...
- Tous travaux de décorateur d'intérieur avec du plâtre, gyproc, parquet, boiseries, vitrerie, carrelage, nettoyage de chantiers et d'une manière générale tout ce qui relève de la rénovation de bâtiments au sens le plus large.
- La pose de tapis.
- Toutes opérations immobilières au sens le plus large, y compris l'achat, la vente, l'échange, la transformation, l'amélioration, l'équipement, l'aménagement, l'embellissement, l'entretien, la location, la mise en valeur et la prise en location, le lotissement, la prospection.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement. Elle pourra prendre la direction et le contrôle de sociétés affiliées ou filiales et leur prodiguer des avis.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (125,- EUR) chacune, attribuées et souscrites comme suit:

Art. 6. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La société peut procéder au rachat de ses propres parts, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. À moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de la gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la Loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence ce jour et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alexandre Desart, prénommé,	60
2) Madame Ludivine Tondreau, prénommée,	25
3) Monsieur Frédéric Couwez, prénommé,	10
4) Monsieur Piotr Michalowski, prénommé,	5
Total des parts:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant comme valablement convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 56, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
2. Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Alexandre DESART, prénommé, né le 16 février 1977 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Rue des Combattants, 3, à B-5380 Fernelmont.

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52135. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147531/109.

(120194962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tecumseh Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.844.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2012.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2012147367/10.

(120194111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.971.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 5 juin 2012, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de KPMG Luxembourg S.a r.l., avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour

une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012147368/15.

(120194301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

AH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.617.

—
STATUTES

This thirtieth day of October two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. New Silk Route PE Asia Fund, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18857, acting through its general partner, New Silk Route PE Associates, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18859, itself acting through its general partner, New Silk Route Partners, Ltd., a company limited by shares under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 202109 ("Incorporator 1");

2. New Silk Route PE Asia Fund-A, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 21788, acting through its general partner, New Silk Route PE Associates, L.P., an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 18859, itself acting through its general partner, New Silk Route Partners, Ltd., a company limited by shares under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY19002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under number 202109 ("Incorporator 2"); and

3. Vedanta Opportunities Fund, L.P., an limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Department of State, Division of Corporations in the State of Delaware under number 4235976 ("Incorporator 3" and together with Incorporator 1 and Incorporator 2, the "Incorporators").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The three powers of attorney to the person appearing are initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a company with limited liability governed by the following articles of association:

Art. 1. Interpretation and defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 9.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"share" means a share in the capital of the company;

"special equity account" means account 115 equity contributions without allotment of securities within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, legal form, etc.

2.1 The name of the company is:

AH Holding S.à r.l.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company include, without limitation, to facilitate the acquisition and holding, by the company's incorporators, of debt, equity or other interests (including, without limitation, shares and convertible notes) in Augere Holdings (Netherlands) B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, entered on the Commercial Register in the Netherlands under number 34281595, its subsidiaries and/or their respective successors, and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense, but exclude to acquire and hold interests in any other legal entity (other than short-term investments).

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into ten thousand (10,000) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

3.2 No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms and conditions, and in the manner, determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 10.3 applies mutatis mutandis. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered. For the avoidance of doubt, an

entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B must be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than one manager A and one manager B and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If the total number of managers A and/or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

5.6 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.6 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.7 If the company only has one manager, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 If appointed, a manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of the company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of the company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

7.5 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Members' reserve power.

8.1 The general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 6.

Art. 9. Financial year and reserves.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital (it being understood that the amount shall be booked to separate class reserve accounts subject to and in accordance with the following paragraph).

9.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate statutory reserve accounts, separate share premium accounts and separate special equity accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a *pari passu* basis, to the amount standing to their credit.

Art. 10. Dividends and other distributions.

10.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

10.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

10.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

10.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Seven thousand five hundred twenty-one (7,521) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, numbered 1 through 7,521, are hereby issued and paid up in full. Incorporator 1 subscribed for these shares and made or will forthwith after the execution of this deed make a contribution in kind of nine hundred fifty-three thousand one hundred eighty-nine (953,189) class A preferred ordinary shares in Augere Holdings (Netherlands) B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, entered on the Commercial Register in the Netherlands under number 34281595 (the "Dutch Company").

B. Two hundred thirty-three (233) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, numbered 7,522 through 7,754, are hereby issued and paid up in full. Incorporator 2 subscribed for these shares and made or will forthwith after the execution of this deed make a contribution in kind of twenty-nine thousand five hundred sixty-eight (29,568) class A preferred ordinary shares in the Dutch Company.

C. Two thousand two hundred forty-six (2,246) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each, numbered 7,755 through 10,000, are hereby issued and paid up in full. Incorporator 3 subscribed for these shares and made or will forthwith after the execution of this deed make a contribution in kind of two hundred eighty-four thousand six hundred eighty-two (284,682) class A preferred ordinary shares in the Dutch Company.

D. Evidence of the aggregate value of the three contributions was given to the company so that the aggregate consideration for the issue of the shares, at least twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), will be at the disposal of the company after the execution of this deed.

E. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

F. The Incorporators, acting as shareholders of the company, hereby adopt the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The first managers of the company are:

- Philip Shih, born in New York (New York, United States of America) on the eighteenth of July nineteen hundred sixty-five, with professional address at 540 Madison Avenue, 38th Floor, New York, New York 10022, United States of America, as manager A for an indefinite term; and

- Johanna Dirkje Martina van Oort, born in Groningen (Netherlands) on the twenty-eight of February nineteen hundred sixty-seven, with professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as manager B for an indefinite term.

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente octobre.

A comparu:

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg; Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. New Silk Route PE Asia Fund, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18857, agissant par son associé commandité, New Silk Route PE Associates, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18859, agissant elle-même par son associé commandité, New Silk Route

Partners, Ltd., une société par actions de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 202109 («Fondateur 1»);

2. New Silk Route PE Asia Fund-A, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 21788, agissant par son associé commandité, New Silk Route PE Associates, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 18859, agissant elle-même par son associé commandité, New Silk Route Partners, Ltd., une société par actions de droit des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, immatriculée auprès du Registraire des Sociétés aux Iles Cayman sous le numéro 202109 («Fondateur 2»);

3. Vedanta Opportunities Fund, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au bâtiment Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Département d'État, Division des Sociétés à l'Etat de Delaware sous le numéro 4235976 («Fondateur 3») et ensemble avec Fondateur 1 et Fondateur 2, les «Fondateurs»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

Les trois procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivantes:

Art. 1^{er}. Interprétation et définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve et en conformité avec l'Article 9.2;

«compte de capitaux propres spéciaux» signifie le compte 115 apport en capitaux propres non rémunéré par des titres dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier incluent le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre incluent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, forme juridique, etc.

2.1 Le nom de la société est:

AH Holding S.à r.l.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 L'objet de la société comprend notamment la facilitation de l'acquisition et de la détention, par les fondateurs de la société, des participations et des intérêts d'emprunt et autres intérêts (y compris, sans limitation, des actions et des obligations convertibles) dans Augere Holdings (Netherlands) B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, inscrite au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34281595, et dans ses et leurs successeurs, et tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large, étant entendu que l'acquisition et la détention des participations et des intérêts dans autres sociétés sont exclues de l'objet (à l'exception de placements à court terme).

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.

3.2 Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. En cas d'acquisition à titre onéreux, toutefois, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 10.3 s'applique mutatis mutandis. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3, les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve et en conformité avec les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Transfert et transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement transférables entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré. Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Les gérants B doivent être résidents du Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à un gérant A et un gérant B et sauf disposition contraire il est d'un gérant A et un gérant B. Si le nombre total de gérants A et / ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

5.6 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.6 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.7 Si la société n'a qu'un seul gérant, Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et
- (b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

7.5 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Pouvoir de réserve des associés.

8.1 L'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

8.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve et en conformité avec l'Article 6.

Art. 9. Exercice social et réserves.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé (étant entendu que le prélèvement soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales sous réserve et en conformité avec le paragraphe suivant).

9.3 En cas de pluralité de catégories de part sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société doit tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de réserve légale distincts, des comptes de primes d'émission distincts et des comptes de capitaux propres spéciaux distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts.

Art. 10. Dividendes et autres distributions.

10.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

10.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

10.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

10.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Sept mille cinq cent vingt et un (7.521) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, numérotées de 1 à 7.521, sont émises et libérées. Fondateur 1 a souscrit à ces parts sociales et a fait ou fera, aussitôt après la passation du présent acte, un apport en nature de neuf cent cinquante-trois mille cent quatre-vingt-neuf (953.189) actions ordinaires privilégiées de catégorie A dans Augere Holdings (Netherlands) B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, inscrite au registre du commerce des Pays-Bas sous le numéro 34281595 (la «Société Néerlandaise»).

B. Deux cent trente-trois (233) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, numérotées de 7.522 à 7.754, sont émises et libérées. Fondateur 2 a souscrit à ces parts sociales et a fait ou fera, aussitôt après la passation du présent acte, un apport en nature de vingt-neuf mille cinq cent soixante-huit (29.568) actions ordinaires privilégiées de catégorie A dans la Société Néerlandaise.

C. Deux mille deux cent quarante-six (2.246) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune, numérotées de 7.755 à 10.000, sont émises et libérées. Fondateur 3 a souscrit à ces parts sociales et a fait ou fera, aussitôt après la passation du présent acte, un apport en nature de deux cent quatre-vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-deux (284.682) actions ordinaires privilégiées de catégorie A dans la Société Néerlandaise.

D. La valeur totale de trois apports a été prouvée à la société de sorte que la contre-valeur totale de l'émission des parts sociales, étant au moins égale à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), sera à la disposition de la société après la passation du présent acte.

E. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille treize.

F. Les Fondateurs, agissant en tant qu'associés de la société, prennent par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

– Philip Shih, né à New York (New York, Etats-Unis d'Amérique) le dix-huit juillet mille neuf cent soixante-cinq, avec adresse professionnelle au 540 Madison Avenue, 38^e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant A pour un temps sans limitation de durée; et

– Johanna Dirkje Martina van Oort, né à Groningen (Pays-Bas) le vingt-huit février mille neuf cent soixante-sept, avec adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, comme gérant B pour un temps sans limitation de durée.

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14722. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147533/429.

(120194903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Tallis 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.907.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 16 août 2012

1. Le siège social de la société a été transféré au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.

2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.

3. A été nommé gérant pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:

- Monsieur Philippe GILAIN, né le 14.05.1967 à Dinant, Belgique, demeurant professionnellement au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.

4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC et Monsieur Christophe JASICA, gérants, a été transférée au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2012147370/17.

(120193506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tatimati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.264.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147371/10.

(120193627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tatimati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 106.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2012

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
TATIMATI S.A.

Référence de publication: 2012147372/16.

(120193628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TCC Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.792.984,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.197.

Les comptes annuels pour la période du 12 janvier 2011 (date de constitution) au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147373/12.

(120193702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TCH Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147374/9.

(120193485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Teknema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 82.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TEKNEMA S.à r.l.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2012147375/13.

(120194278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tempo-Team HR Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.535.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 8 Juin 2012

Proposition concernant le renouvellement des mandats

L'associé unique a renouvelé les mandats suivants:

1. Monsieur Marios PARAS, demeurant professionnellement au 21, rue des Près, L-7246 Walferdange Luxembourg: Gérant de la Société; renouvellement avec effet rétroactif pour la période allant du 15 Juin 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra sur l'année 2013.

2. Monsieur Jacobus Wim Van den BROEK, demeurant au 39, Graff Wichmanlaan, NL-1405 Bussum, Pays bas: Gérant de la Société; renouvellement avec effet rétroactif pour la période allant du 15 Juin 2009 jusqu'au 3 Août 2010 ainsi que pour la période allant du 15 Juin 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra sur l'année 2013.

Proposition concernant la nomination de gérant

L'associé unique propose de nommer Monsieur Marc de BRAEKELEER, demeurant professionnellement au 56b, rue Heizelesplanade, B-1020 Brussels, Belgique: Gérant de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra sur l'année 2013.

Les mandats des Gérants suivants, venant à échéance sur l'année 2011, n'ont pas été renouvelés:

- Monsieur Luc FEIPEL demeurant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.
- Monsieur Cornelius Christianus VERBRAAK demeurant professionnellement au 2, Metsijsdreef, B-3090 Overijse, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012147377/26.

(120192961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6117 Junglinster, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147378/10.

(120193636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Terra Nobilis S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.000.

Je soussignée, la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l., Commissaire aux Comptes de la société TERRA NOBILIS S.A., déclare par la présente, démissionner de son poste de Commissaire aux Comptes qui m'avait été confié au sein de la société.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2012147379/13.

(120193616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

The Future of Industry, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147380/10.

(120193291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 29.181.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TRADITION LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à Munsbach, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 19 du 24 janvier 1989, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2797 du 21 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques BARTHEL, administrateur de la Société, demeurant à Hellange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.-. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SEPT (12.267) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.370.587,84 (cinq millions trois cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) à EUR 5.770.587,84 (cinq millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

2.- Souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital par l'actionnaire unique.

3.- Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.370.587,84 (cinq millions trois cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) à EUR 5.770.587,84 (cinq millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) sans création d'actions nouvelles.

Souscription – Paiement

Ensuite l'actionnaire unique la société TRADITION SERVICE HOLDING S.A., ayant son siège social à CH-1003 Lausanne, Rue de Langallerie 11.

ici représentée par Monsieur Jacques BARTHEL, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée,

déclare souscrire et libérer l'augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant de EUR 400.000 (quatre cent mille euros). La preuve du versement de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 5.770.587,84 (cinq millions sept cent soixante-dix mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et quatre-vingt-quatre cents) représenté par 12.267 (douze mille deux cent soixante-sept) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. BARTHEL, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50534. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147386/69.

(120194136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Universal Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.879.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2012

En date du 28 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, Monsieur Patrick Zurstrassen, Monsieur Clive Mace Gilchrist, Monsieur Jürgen Meisch, Monsieur Yves Wagner et Monsieur Roland Frey en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

- de renouveler Deloitte Audit S.à.r.l, 560, rue de Neudorf, L – 2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

- de ratifier la démission au 31 décembre 2011 de Monsieur Scott Edel en qualité d'Administrateur.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Universal Credit S.A.*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012147397/19.

(120193493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tigoni Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 32.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147381/10.

(120194166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tis-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147383/9.

(120193887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 132.679.

In the year two thousand and twelve, the twelfth of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132679, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 November 2007, number 2682 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 21 December 2009, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 February 2010, number 424.

The meeting was opened with Mr Alvin SICRE, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Estelle GARNON, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

2. Replacement of Mr Daniel Peeters by Mr Dominique Prince as chairman of the board of managers.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously passed the following resolutions:

First Resolution

The general meeting resolves to amend the seventh paragraph of article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

"The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers."

Second Resolution

The general meeting resolves to acknowledge the resignation of Daniel Peeters from his mandate of chairman of the board of managers with effect today.

The general meeting resolves to appoint as chairman of the board of managers for an unlimited period Mr Dominique PRINCE, with professional address in 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de Goodman Marble Logistics (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132679, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 novembre 2007, numéro 2682 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 février 2010, numéro 424.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Alvin SICRE, employé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Estelle GARNON, employée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification du septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

«Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

2. Remplacement de Monsieur Daniel Peeters par Monsieur Dominique Prince comme Président du conseil de gérance.

3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexes aux présentes, les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée et tous les associés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 12 des statuts comme suit:

«Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, le cas échéant, par deux gérants.»

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de reconnaître la démission de Monsieur Daniel Peeters comme Président du conseil de gérance à partir de ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dominique PRINCE, avec adresse professionnelle au 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg comme Président du conseil de gérance pour une durée illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SICRE, E. GARNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13661. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012148973/108.

(120196520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Traidco s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.356.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 12 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012147387/10.

(120193681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Tit-Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147384/9.

(120193888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TLW Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 142.951.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147385/9.

(120193966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Aufsichtsrats der UniCredit Luxembourg S.A. gehalten am 26. Oktober 2012

Änderung in der Zusammensetzung des Vorstands der UniCredit Luxembourg S.A.

Der Aufsichtsrat hat die Zusammensetzung des Vorstands der UniCredit Luxembourg wie folgt beschlossen:

- Dr Kathrin Kerls, Chief Executive Officer, geboren am 18. Juni 1968 in Essen (Deutschland), mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Dr Joachim Beckert, Chief Operating Officer, General Manager, geboren am 23. Dezember 1958 in Regensburg (Deutschland), mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

- Herr Giovanni Giallombardo, General Manager, geboren am 21. Dezember 1955 in Gioia del Colle (Italien), mit Geschäftsadresse in 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

Herr Angelo Brizi, Co-CEO seit 01.09.2012, ist mit Wirkung zum 30.09.2012 als Mitglied des Vorstands der UniCredit Luxembourg zurückgetreten.

Gültig ab 01.10.2012.

Luxembourg, den 26. Oktober 2012.

Dr. Theodor Weimer

Präsident des Aufsichtsrats der UniCredit Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012147398/22.

(120192784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

TRAMP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 138.433.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012147388/11.

(120193995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.

VeriFone Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.578.

Suite à la cession des 20,006 parts sociales ordinaires de la Société le 30 octobre 2012, entre Hypercom Corporation et VeriFone Bermuda Holdings, L.P., les 20,006 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VeriFone Bermuda Holdings, L.P., une société en commandite exemptée, enregistrée au Registre de Commerce des Bermudes sous le numéro 46662 et ayant pour adresse le Canon's Court, 22 Victoria Street, HM 12 Hamilton, Bermudes, détient les 20,006 parts sociales ordinaires de la Société, d'une valeur de USD 1 chacune.

L'associé de la Société est le suivant:

- VeriFone Bermuda Holdings, L.P., propriétaire des 20,006 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VeriFone Luxembourg S.à r.l.

Fabrice Rota

Gérant B

Référence de publication: 2012147411/19.

(120194263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2012.
